

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'EAUBONNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 3 JUILLET 2020

COMpte Rendu Sommaire

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation		A l'ouverture :
29/06/2020	Nombre de conseillers en exercice :	35
	Nombre de conseillers présents	35
	Nombre de conseillers représentés :	0
	Nombre de conseillers votants :	35

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TROIS JUILLET, A VINGT HEURES TRENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 29 juin 2020, en application des articles L.2121-7 et L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de :

- Monsieur DUBLINEAU Grégoire, Maire sortant : ouverture de la séance ;
- Monsieur Hervé Collet, doyen d'âge : délibération n°2020/016 ;
- Madame BEULANDE Marie-José : délibérations n°2020/017 à n°2020/022.

Monsieur le Maire :

- ouvre la séance à 20h32

Monsieur Hervé COLLET, doyen d'âge de l'assemblée :

- fait procéder à l'appel des présents.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DÉCHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPOINT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme VEYSSRE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, M. LE FUR Corentin, Mme JACOB Aurore, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine formant la majorité des membres en exercice.

SECRETARE DE SÉANCE : M. MORISSE Tom

2020/016 - Election du Maire

A la majorité absolue des suffrages exprimés, le Conseil Municipal proclame Marie-José BEAULANDE, Maire.

Vote à scrutin secret

25 voix pour Madame Marie-José BEAULANDE
10 votes blancs.

2020/017 - Création des postes d'Adjoints au Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de créer dix postes d'Adjoints au Maire.

29 pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; M. Corentin LE FUR, Mme Aurore Jacob, M. Grégory BERTHAULT et Mme Catherine DRAGIN non-inscrits.

6 abstentions : groupe *Eaubonne, une ambition renouvelée*.

2020/018 - Election des Adjoints au Maire

A la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés Adjoints au Maire la liste de Jean AUBIN :

1. Jean AUBIN, 1^{ère} Adjoint au Maire
2. Christine MATTEI, 2^{ème} Adjointe au Maire
3. Bernard LE DÛS, 3^{ème} Adjoint au Maire
4. Camille CARON, 4^{ème} Adjointe au Maire
5. Tom MORISSE, 5^{ème} Adjoint au Maire
6. Julia MANA, 6^{ème} Adjointe au Maire
7. Quentin DUFOUR, 7^{ème} Adjoint au Maire
8. Corinne ROINÉ, 8^{ème} Adjointe au Maire
9. Francis LOUVRADOUX, 9^{ème} Adjoint au Maire
10. Hanen DÉCHAUX BEN MANSOUR, 10^{ème} Adjointe au Maire.

Vote à scrutin secret

- nombre de bulletins :	: 35
- nombre de bulletins blancs ou nuls	: 10
- nombre de suffrages exprimés	: 25
- majorité absolue :	: 13

A obtenu : la liste Jean AUBIN (tête de liste) : 25 voix.

2020/019 - Lecture de la Charte de l'élu local

Le Conseil Municipal prend acte qu'il a été donné lecture de la *Charte de l'élu local* et prend acte de la remise aux conseillers municipaux de copies de la Charte de l'élu local et du chapitre III Conditions d'exercice des mandats municipaux composé des articles L. 2123-1 à L. 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2020/020 - Fixation du nombre de membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal fixe à 16 le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Eaubonne, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par la Maire.

35 voix pour : *Groupe Eaubonne Notre Ville, Ensemble !* ; *Groupe Eaubonne une ambition renouvelée* ; M. Corentin LE FUR, Mme Aurore Jacob, M. Grégory BERTHAULT et Mme Catherine DRAGIN non-inscrits.

2020/021- Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal désigne les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Eaubonne et prend acte qu'en cas de démission de l'un des membres élus précités, son remplacement sera assuré par le candidat suivant de liste.

- nombre de bulletins :	: 35
- nombre de bulletins blancs ou nuls	: 0
- nombre de suffrages exprimés	: 35

Ont obtenu :

- liste "Eaubonne notre Ville, ensemble !" : 25 voix
- liste " Eaubonne, Une ambition renouvelée" : 6 voix
- liste Corentin LE FUR et Aurore JACOB : 2 voix
- liste Grégory BERTHAULT : 1 voix
- liste Catherine DRAGIN : 1 voix

Les représentants du Conseil Municipal désignés sont :

- (1) - Julia MANA
- (1) - Hanen DÉCHAUX BEN MANSOUR
- (1) - Dominique NOIRÉ
- (1) - Corinne ROINÉ
- (1) - Flora LEGENDRE
- (1) - Camille CARON
- (2) - Suzanne CHAPOY
- (3) - Corentin LE FUR

2020/022 - Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal délègue au Maire, pour la durée de son mandat, 22 matières prévues par l'article L.2121-22, du CGCT, précise que les délégations consenties en application du 3° prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal ; décide que les compétences déléguées pourront faire l'objet de la suppléance, en cas d'empêchement du Maire, d'un Adjoint au Maire, dans l'ordre des nominations ; décide que les compétences déléguées peuvent faire l'objet d'une délégation de signature aux adjoints au Maire dans leur domaine de compétence et que les compétences déléguées peuvent faire l'objet d'une délégation de signature aux fonctionnaires visés à l'article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

25 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble !

10 abstentions : groupe Eaubonne, une ambition renouvelée, M. Corentin LE FUR, Mme Aurore Jacob, M. Grégory BERTHAULT et Mme Catherine DRAGIN non-inscrits.

La séance est levée à 22h04.

Le 7 juillet 2020,

La Maire,

Marie-José BEAULANDE

Le Groupe "Eaubonne Notre Ville » : Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPOINT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMÈCHE Christiane, M. LIMONZIN Vincent, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle ;

Le Groupe Eaubonne une ambition renouvelée : M. DUBLINEAU ; Mme MENEY ; M. BALLOY ; Mme CHARBONNIER ; M. COLLET ; Mme CHAPOY ;

M. LE FUR ; Mme JACOB non-inscrits

M. BERTHAULT Grégory, non-inscrit

Mme DRAGIN Catherine, non-inscrite